

Remarques sur les « nouvelles exigences » du CNU en matière de publication

Edwin Le Heron, (I.E.P. de Bordeaux - Vice-président du CNU, élu SGEN, section 5)

Un certain nombre d'évolutions et de dérives ont été constatées lors des deux dernières campagnes de qualification et de promotion du nouveau CNU quant à l'exigence en matière de publication. Lors des dernières mandatures, outre la thèse qui devait avoir reçu les félicitations du jury, les publications étaient classées en cinq catégories selon un ordre d'importance décroissant : A1 : les revues recensées dans *EconLit* ; A2 : les autres revues à comité de lecture ; A3 : les ouvrages et contributions à ouvrages collectifs ; A4 : les rapports de recherche contractuelle ; A5 : les documents de travail. Si la liste *EconLit* est toujours utilisée, il y a une très forte pression pour ne retenir que les revues à comité de lecture recensées sur listes et à *totalemment* ignorer les autres formes de publication, y compris le travail de thèse. De plus, cette « forte pression », venant essentiellement des élus de *Qualité de la Science* et des nommés, cherche à retenir la nouvelle liste CNRS 2007 (section 37) au détriment de celle d'*EconLit*, en privilégiant les revues de rang 1 et 2. En ce qui concerne les promotions, l'objectif aujourd'hui affiché par certains est de proposer une démarche bibliométrique du type *Impact Factor*, c'est-à-dire une évaluation presse-bouton donnant directement une note aux enseignants chercheurs.

L'avantage de la liste *Econlit* est d'être très large et non hiérarchisée. Contrairement à la liste CNRS, elle intègre de nombreuses revues non anglo-saxonnes ou françaises. L'avantage de la liste CNRS est d'avoir des thématiques, dont l'Histoire de la pensée par exemple. Toutefois il n'y a pas de thématique hétérodoxe et les revues de certaines thématiques ont tendance, comme par hasard, à être moins « valorisées ». L'inconvénient est de hiérarchiser, sachant que peu de revues hétérodoxes sont classées en rang 1 ou 2 (avant de 1 à 4 étoiles maintenant de rang 4 à 1). De plus la liste CNRS ne tient compte que des revues en langue française ou anglaise. Les revues en d'autres langues ou d'autres continents ont été délibérément écartées. Certaines spécialités, qui comme l'économie de la culture privilégient les ouvrages collectifs, sont donc fortement défavorisées. La liste de l'AERES n'est pas vraiment utilisée.

Une approche *Impact factor* fondée sur le niveau de citation et le nombre de publication permet un classement bibliométrique « précis », mais dangereux car très aléatoire. Vous trouverez une évaluation très négative de ce type de démarche ainsi qu'une bibliographie critique dans « *De l'usage de la bibliométrie pour l'évaluation, ou comment dévaluer des disciplines ?* » de J.-L. Coatrieux, J.-Y. Bansard et M. Kerbaol (<http://sfgbm.enst-bretagne.fr/IMG/pdf/science.pdf>). C'est la voie souhaitée par certains jeunes radicaux, qui ne parlent même plus de la thèse ni des ouvrages collectifs ou ouvrages, ni des revues non classées pour se concentrer uniquement sur les revues listées. C'est une dérive inadmissible, mais difficile à contrer car ils sont majoritaires grâce aux nommés.

Lors de la dernière réunion du CNU à Aix-en Provence en mai 2009, nous avons décidé de créer une commission pour « encadrer » le modèle bibliométrique mis au point par deux chercheurs français, dont Pierre-Philippe Combes, qui veulent le promouvoir pour les promotions et pour préparer un débat relatif à l'appréciation des revues scientifiques dans les critères d'évaluation. Faisant partie au nom du SGEN de cette commission, n'hésitez pas à me faire part de vos avis, suggestions ou simplement à me transmettre toutes informations utiles qui permettront d'éclairer les travaux de cette commission lorsqu'elle se réunira. Le SGEN s'est engagé à maintenir *EconLit* comme référence pour les revues à comité de lecture et nous nous battons sur cette proposition, ainsi que pour rejeter toute forme de « *ranking* » automatique.

En ce qui concerne les promotions, l'âge devient un lourd handicap. En effet pour le passage de PR1 à PRCE1, il y avait 91 candidats pour 8 supports. Les résultats par tranche

d'âge sont les suivants: 44 candidats âgés de 60 ans et plus (nés avant 1950) : 0 promus (taux de promotion : 0%) ; 70 candidats âgés de 50 ans et plus (nés avant 1960) : 1 promus (taux de promotion : 1,4%) ; 21 candidats âgés de moins de 50 ans (1960 et après) : 7 promus (taux de promotion 33,3%). Pour les MCF, si l'âge a été accepté comme critère positif, seules les 4 dernières années étaient prises en compte par beaucoup d'évaluateurs. Donc pour quelqu'un de 63 ans, sa carrière était jugée à partir de 59 ans. Finalement, un seul candidat a été retenu avec un âge élevé (61 ans). Cette approche est inadmissible, mais une majorité des membres, notamment les plus jeunes la soutiennent. Il semble que le critère de chercheur publiant soit devenu un minimum pour les promotions par le CNU, soit 2 publications dans des revues à comité de lecture sur les 4 dernières années.

Avec la pratique de ce nouveau CNU, voici quelques conseils que je pourrais donner aux directeurs de thèses, à leurs doctorants et à ceux souhaitent une hors classe:

- Privilégier les revues référencées (*Econlit* et CNRS) et évidemment celles qui ont le meilleur classement CNRS à tout autre forme de publication. Avec deux revues, le candidat à la qualification commence à se mettre à l'abri. Pour une hors classe, six publications correspondent à un chiffre honorable. Toutefois elles doivent être récentes, au moins 2 dans les 4 dernières années.

- Les ouvrages collectifs sont de moins en moins pris en compte, surtout lorsqu'il s'agit d'actes de colloques. En Angleterre de nombreux chercheurs refusent, déjà, de fournir des articles pour des ouvrages collectifs.

- Les ouvrages à vocation pédagogique ne sont absolument pas valorisés.

- La mention à la thèse n'est plus discriminante. THF n'est plus la règle absolue car des universités ne l'appliquent plus ou appliquent le nouveau décret à la lettre (5% des thèses devraient avoir THF). Il est donc possible d'être qualifié maintenant avec TH, si des articles dans des revues à comité de lecture compensent.

- Une thèse doit comporter si possible un modèle et des tests économétriques. Mais il faut faire très attention à la qualité des tests qui sont souvent démolis par de purs économètres sans tenir compte de la qualité théorique de la thèse. Ces critiques concernent notamment des thèses dont l'aspect économétrique paraît très secondaire. De même une démarche théorique de qualité, mais non formalisée, est souvent discréditée, alors qu'un modèle complexe mais totalement stupide ne semble pas leur poser le moindre problème.

- Certains n'hésitent plus contrairement à nos règles à parler systématiquement des soumissions. Un refus pas trop méchant après révision au *JEL* vaudra 10 publications dans des revues moins cotées. Donc si vous avez des papiers en révision dans une revue très recherchée, n'hésitez pas à joindre les rapports de ces révisions s'ils sont plutôt favorables. Ils pourront être considérés très positivement par certains, même en l'absence d'une promesse de publication.

- Une publication dans une bonne revue à comité de lecture faite sur invitation (acte de colloque) peut ne pas compter. Il ne faut donc pas faire apparaître cette caractéristique. Si l'on a dirigé un numéro de revue dans lequel on a publié, il peut être judicieux de ne pas indiquer cette direction, car non seulement ce travail ne sera pas valorisé, mais la publication en souffrira.

- Les publications à plusieurs auteurs comptent comme une publication par auteur, ce qui amène quelques comportements opportunistes.

- Éviter les dossiers trop franco-français. Des publications internationales deviennent nécessaires.

En tout cas les bons candidats passent quand même, quelle que soit leur démarche théorique. La démarche théorique ne semble plus être un problème étant donné le nombre très marginal d'hétérodoxes.